



## COMPTE-RENDU

Commission accessibilité  
10 décembre 2019

### Personnes présentes :

Yannig ROBIN ; Marcel LE DALL ; Andrew LINCOLN ; Cécile TRIVIDIC ; Ghislaine NADAL-PORCHEL ; Lydie GOURLAY ; Francis TALEC (Surd'Iroise) ; Roger LAIR (APF) ; Pierre KERAUDREN (APF) ; Alexia CORNIC (Histoire de voir un peu) ; Stéphane LAURANS ; Jean-Marc DONVAL ; Martine PERROT

### Accessibilité auditive : intervention de Francis TALEC

- Surd'Iroise a rencontré plusieurs députés départementaux en septembre 2018 concernant l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes
- Une réglementation existe mais elle n'est pas toujours appliquée. Or 7 à 10 % de la population a un déficit auditif qui peut engendrer un isolement social
- Le diagnostic accessibilité pour les malentendants n'a pas été rendu obligatoire car il n'a à ce jour pas été intégré dans les arrêtés d'application
- La demande faite aux députés est de rendre obligatoire le diagnostic d'accessibilité auditive. Mais, à ce jour, pas de réponse
- Sont annexés au présent compte-rendu 2 documents transmis par Francis Talec :
  - La réglementation accessibilité malentendants
  - Le guide de l'accueil des personnes en situation de handicap.

### Le centre-bourg

- Travaux près de la maison des jumelages : matérialisation de trottoirs par un revêtement en pépites ; chicanes et panneaux à venir pour compléter l'aménagement
- Mise en place d'une zone bleue dans l'hyper centre :
  - Commerçants rencontrés à ce sujet
  - Une mise en place prévue en 2 temps : chicanes (jardinières) et potelets au niveau des sorties de commerces installés dans un premier temps début janvier puis marquage au sol
  - Création de 2 places de stationnement à l'entrée de la Grand'Rue
  - Zone bleue avec arrêt possible 1h30 (dont 1 place PMR) + 4 arrêts minute (durée maxi de 15 min) devant les boulangeries, le Rallye Bar et l'orthophoniste (correspond à sa demande, pour une dépose des patients)
  - Période de test sur 1 mois et ajustements si nécessaire (aménagement, durée de stationnement, période d'utilisation de la zone bleue...). Pendant cette période de test, la police municipale prendra le temps d'expliquer la nouvelle réglementation ; après cette période de test, il y aura verbalisation.
  - Alexia Cornic attire l'attention sur la hauteur et la visibilité des potelets qui seront installés. De plus la mise en place d'une bande de guidage serait pertinente, de même qu'un marquage spécifique de l'entrée de la zone.
  - Cécile Trividic souligne la difficulté d'accès à la boulangerie Henry, voire l'impossibilité, selon le véhicule garé sur la place devant ce commerce
  - L'espace entre les chicanes et le mur des bâtiments sera inférieur à 1,40m mais il s'agit d'une zone 20, donc à priorité piétonne sur l'ensemble de la voie
  - Pour les chicanes, le sens prioritaire pour les véhicules sera celui de la sortie du bourg
  - A la demande des commerçants, la zone bleue ne fonctionnera pas le week-end et elle débutera en semaine à 8h
  - Un disque de stationnement va être édité par la commune et sera à retirer à l'accueil de la mairie

- La place de stationnement PMR devant le monument aux morts est mal placée. Il faudrait la décaler vers les jardinières afin qu'il n'y ait plus de place de stationnement du côté gauche de la place PMR.
- Nouveaux sanitaires du bourg :
  - Pierre Keraudren indique qu'ils ne sont pas accessibles à une personne hémiplégique non accompagnée car elle ne pourra pas ouvrir la porte, n'ayant pas d'autre possibilité que d'être devant la porte pour tirer sur la poignée -> Stéphane Laurans précise que les normes de sécurité imposent une ouverture vers l'extérieur. Il existe des sanitaires avec porte automatique mais ce type de porte n'est pas adaptable sur nos sanitaires actuels.
  - Roger Lair souligne que la façon d'ouvrir la porte n'est pas perçue par tout le monde : voir s'il est possible de mettre une flèche indiquant où il faut appuyer pour ouvrir la porte.
- Les sanitaires près du cimetière restent difficiles à repérer, même s'ils apparaissent sur les plans de la commune

### Kervenni / Kastell Ac'h

- En période d'affluence, beaucoup de véhicules stationnent sur les trottoirs, gênant la circulation piétonne.
- Projet de rénovation des sanitaires : installation de modules dans le bâtiment existant. Toujours 2 sanitaires, sans différenciation homme/femme
- Réflexion également sur la faisabilité pour y installer des urinoirs
- Les travaux vont se poursuivre vers la pointe du Kastell Ac'h : le banc du jumelage ne devrait alors plus avoir les pieds dans l'eau
- Problème de visibilité au niveau de la priorité à droite pour les voitures venant du Reun et débouchant sur la route de Kervenni
- Le passage piéton devant la crêperie est proche du virage. De plus, 30 km/h pour les véhicules, cela reste rapide quand il y a de l'affluence sur le front de mer -> pourquoi ne pas installer un panneau humoristique en amont, ce qui attirerait l'attention des automobilistes et les inciterait à lever le pied ?

### Sanitaires de St Cava

- Pas de modification pour l'instant : ils sont toujours sur estrade, sans rampe d'accès
- Il n'y a plus de barre d'appui -> tous les ans, une nouvelle barre est installée mais c'est régulièrement dégradé
- De loin, la gâche de la porte donne l'impression qu'elle est tout le temps fermée (donc que le sanitaire est occupé) -> ne peut-on pas revoir cela ?

### Point sur les travaux des bâtiments et équipements publics

- La signalisation des candélabres (installation d'une bande contrastante) devrait être faite au printemps. Le matériel nécessaire a bien été reçu par les services techniques
- L'accueil de la médiathèque doit être modifié : probablement en découpant la plaque existante pour qu'un fauteuil puisse se glisser sous le comptoir
- Réflexion à avoir pour le bar de la maison de la mer : peut-être envisager plutôt un bar surbaissé
- Mise aux normes des sanitaires du Grouaneg en cours, avec mise en place d'une rampe d'accès
- Diagnostic interne des bâtiments communaux en cours
- Prévision de boucles magnétiques dans les équipements pouvant être sonorisés (avec étude technique préalable pour s'assurer du fonctionnement correct de la boucle)
- Mise en place de poteaux ronds et non carrés au niveau des cheminements
- Installation d'une rampe accessible pour la plage du Korejou, laquelle sera prolongée l'année prochaine par un tapis
- Aménagement de l'espace naturel entre Kroaz Kenan et Kroaz al Lann : descente entre le stade et l'espace naturel rendue carrossable avec une pente adaptée (testée par les résidents de l'EHPAD)
- Sensibilisation des agents pour la taille des végétaux débordant sur les cheminements (Cécile Trividic indique qu'il faudra tailler les plants situés entre la chapelle St Jo et la salle Jean Tanguy)
- Le banc dégradé près de l'Armorica va être remplacé et des bancs vont être installés au bas du complexe sportif

### **Grève Blanche**

- Roger Lair suggère d'améliorer l'accès, côté club de surf, vers le banc et la table de pique-nique, ce qui permettrait à tous de pouvoir bénéficier d'une belle vue sur la plage de la Grève Blanche

### **Lost an Aod**

- Il y a une table de pique face au phare à Lost an Aod. Pierre Keraudren souligne que les rochers installés pour empêcher le passage des véhicules empêchent également le passage des fauteuils roulants

### **Jeux pour enfants**

- Cécile Trividic suggère d'installer des jeux accessibles à tous les enfants, y compris ceux en difficulté, comme cela existe notamment à Vannes (voir article joint au présent compte-rendu). Pourquoi ne pas prévoir, par exemple, un module adapté à Kroaz Kenan ?

### **Cimetière du bourg**

- Un marché vient d'être lancé pour le choix d'un maître d'œuvre pour aménager l'extension du cimetière du bourg et mettre également en accessibilité le cimetière existant